



1, rue Neuve
L-9353 BETTENDORF
Tél. 80 25 92-22
Fax 80 92 34
www.bettendorf.lu

AVIS AU PUBLIC

en matière de Gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau il est porté à la connaissance du public que par Arrêté No EAU/AUT/19/0199 du 22 mai 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Madame et Monsieur Joseph et Leonie Meyers-Noesges sont autorisés à réaliser des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'installation et de l'exploitation d'une station d'épuration individuelle à Bettendorf.

Le public pourra prendre inspection de la décision et des plans afférents à la Maison communale à Bettendorf pendant le délai de 40 jours.

Contre cette décision d'autorisation un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat.

Bettendorf, le **05 JUIN 2019**

Pour l'Administration communale,

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,




Pascale Hansen


Mireille Schlechter